



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le 30 Octobre 2025 à 20 h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou dûment convoqué, le 24 octobre 2025 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HERIVEAUX, Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, Mme Valérie ROMELARD, M. Damien CHEHERE, M. Patrick PUIGRENIER, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, M. Fabrice DUCHÂTELET.

Etaient absents excusés : M. Jean-Yves BACHELOT, M. Vincent DURET

Etaient absents et représentés : M. Denis COCHET représenté par Mme Valérie ESNAULT, Mme Cécile LECOMTE représentée par Mme Martine RENIER, Mme Frédérique MARCADET représentée par M. Fabrice DUCHÂTELET

Était absent non excusé : M. Jérôme LANDAIS

Date de convocation : 24 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11

Absents ayant donné procuration : 3

1 - Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de séance – nomination du secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00.

M. Antoine CHEVREUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT

2 - Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 2 octobre 2025 :

Madame le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal précité, à l'approbation de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025/10/01-01

M. DUCHÂTELET ne participe pas au vote et se retire de la salle

Aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars

Attribution du marché

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, l'avis d'appel public a été publié le 11 septembre 2025. L'ouverture des plis a eu lieu le 7 octobre 2025. Le rapport d'analyse a été remis le 16 octobre 2025 par URBATERRA. La commission s'est réunie le 20 octobre 2025.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de présentation de l'analyse des offres puis après en avoir délibéré :

- attribue le marché à l'entreprise suivante (lot unique) :

ENTREPRISE	MONTANT HT
EUROVIA	153 737.70 €

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Cette délibération est adoptée à 12 voix = pour.

Desserte téléphonique et électrique
Estimatif du Territoire Energie Mayenne

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de faire une extension de la desserte téléphonique et électrique pour l'aménagement de l'aire de camping-cars et le futur lotissement route de Varennes. Territoire Energie Mayenne nous a présenté un estimatif du projet, ainsi que la participation prévisionnelle de la commune.

Estimation du coût des travaux -		
1) TRAVAUX DE RESEAU POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE		
* Équipements propres (desserte intérieure du projet)		3 000,00 €
. Frais d'études, dossiers administratifs et de mise en chantier		24 500,00 €
. Réseau Basse Tension, câbles		
Total des travaux de Distribution Electrique hors TVA		27 500,00 €
.....		
2) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : 1ère phase (pose fourreaux et câblette de terre)		
. Études et dossiers administratifs		0,00 €
. Travaux d'éclairage		1 700,00 €
Total des travaux d'Eclairage public hors TVA		1 700,00 €
TVA 20%		340,00 €
Total des travaux d'éclairage public TTC		2 040,00 €
.....		
3) TRAVAUX GC TELECOMMUNICATION		
. Études et dossiers administratifs		1 000,00 €
. Travaux de télécommunication		7 200,00 €
. Prestation câblage fibre à charge commune en direct (Estimation approximative 1 020,00 € HT)		0,00 €
. Prestation immobilière FT		1 135,00 €
Total des travaux de Télécommunications hors TVA		9 335,00 €
.....		
TVA 20%		1 867,00 €
Total des travaux de Télécommunications TTC		11 202,00 €
.....		
MONTANT TOTAL Prévisionnel DP en HT		27 500,00 €
MONTANT TOTAL Prévisionnel RT + EP (Phase 1) en TTC		13 242,00 €

PARTICIPATIONS PRÉVISIONNELLES DE LA COMMUNE

1) TRAVAUX DE RESEAU POUR LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE		
A) Au titre des équipements propres		
60% du montant HT des "Equipements propres"		16 500,00 €
. Mission de maîtrise d'œuvre	6% du montant HT des travaux	1 650,00 €
2) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 1ère phase		
75% du montant TTC des travaux d'éclairage		1 530,00 €
. Mission de maîtrise d'œuvre	6% du montant TTC des travaux	122,40 €
3) GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION		
100% du montant TTC des travaux de Télécommunication		11 202,00 €
. Mission de maîtrise d'œuvre	6% du montant TTC des travaux	672,12 €
Total participation prévisionnelle DP en HT		18 150,00 €
Total participation prévisionnelle RT + EP (Phases 1) en TTC		13 526,52 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les tableaux ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-03

Végétalisation de la cour de l'école élémentaire ZEPPELIN

Madame le Maire propose au Conseil municipal de végétaliser la cour de l'école élémentaire « cours oasis », ZEPPELIN nous propose une mission de base d'études, d'avant-projet, de PRO-DCE, d'assistance à Maitre d'ouvrage, de visa des études d'exécution, de direction de l'exécution des travaux, et d'assistance aux opérations de réception pour un montant de 12 000.00 € HT, et une mission complémentaire comprenant des journées d'ateliers, de petits chantiers participatif et le permis d'aménager pour un montant de 4 200 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte uniquement dans un premier temps la mission de base soit un montant de 12 000.00 € HT,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-04

Réhabilitation du Cardon Blanc Lot 7 « Doublages – cloisons sèches

Madame le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu un courrier de Madame la Préfète en date du 9 octobre dernier, nous informant d'une incohérence entre la délibération d'attribution des lots, prise le 23 janvier dernier, en particulier pour le lot 7 « doublages – cloisons sèches », montant 40 240.49 € HT, et l'acte d'engagement ou le montant indiqué est de 39 616.82 € HT. Après vérification, l'acte d'engagement est conforme, l'erreur est sur la délibération.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de rectifier cette erreur, et de bien prendre en compte le montant de 39 616.82 € HT pour le lot 7 « doublages – cloisons sèches ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de rectifier l'erreur de la délibération prise le 23 janvier dernier, et mentionne que le montant du marché lot 7 « doublages – cloisons sèches » est bien de 39 616.82 € HT.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-05

Devis installation alarme « VERISURE » « Espace de convivialité » de la salle des sports

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite aux différents cambriolages subis par le club de foot de l'USD, l'installation d'une alarme dans cette partie de la salle des sports est proposée.

Un devis à VERISURE a été demandé. L'installation et la mise en service du matériel s'élève à 799.00 € HT, et l'abonnement mensuel s'élève à 65 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte l'installation d'une alarme dans la partie « Espace de convivialité » de la salle des sports,
- Prends note que l'installation et la mise en service du matériel s'élève à 799 € HT, et qu'un abonnement mensuel sera de 65 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis, et toutes les pièces s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-06

Devis robot de tonte Stade municipal

Madame le Maire informe le Conseil municipal afin d'optimiser le temps passé pour la tonte des terrains de football et les abords, il est proposé de faire l'acquisition de 2 robots de tonte d'une capacité de 24 000 m². Plusieurs devis ont été demandés, après analyse des devis, le devis correspondant à nos attentes est celui du PAYSAGE DIONYSIEN, pour un montant total (pour 2 robots) de 17 500.00 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le devis du PAYSAGE DIONYSIEN, pour l'acquisition de 2 robots de tonte d'une capacité de 24 000 m², au prix de 17 500.00 € HT,
- Charge Madame le Maire de signer le devis,
- Charge Madame le Maire de régler le mémoire dû,

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-07

Subvention restauration du patrimoine bâti M. et Mme de CACQUERAY, 3 A rue des Jardins

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 23 janvier 2025, il a été décidé d'attribuer une subvention pour la restauration du patrimoine bâti.

M. et Mme de CACQUERAY, propriétaire, sis 3 A rue des Jardins, ont déposé un dossier pour la restauration des menuiseries extérieures côté Grande Rue. Le montant des travaux s'élève à 22 838.64 € TTC, sachant le montant des travaux est plafonné à 20 000.00 € TTC, pour une période de 6 ans. Le dossier a été suivi par l'architecte conseil et la déclaration de travaux a été validée par le service de l'urbanisme de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Compte tenu du montant des travaux décide d'accorder la subvention maximale de 4 000 €, soit 20 % du montant plafonné de 20 000.00 € TTC,
- Charge Madame le Maire de verser cette subvention sur présentation de factures acquittées, et de l'attestation d'achèvement des travaux de l'architecte conseil.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-08

Vente parcelle M. HENRY

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de M. Raphaël HENRY sollicitant l'acquisition de la parcelle section BY 221 d'une superficie de 432 m². Madame le Maire propose de vendre cette parcelle, puisque celle-ci n'a pas d'intérêt pour la commune et qu'elle n'est pas utilisée, et sachant que M. Raphaël HENRY l'entretient depuis des années. Le prix de vente serait de 1 € le m², les frais de bornage seraient à la charge de l'acquéreur et la vente serait régularisée par un acte administratif. Il y a également lieu de faire la désaffection de cette parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la désaffection de la parcelle section BY 221,
- Accepte de vendre la parcelle section BY 221 d'une superficie de 432 m², au prix de 1 € le m², à M. Raphaël HENRY,
- Prends note que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur, et que la vente sera régularisée par un acte administratif.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-09

Vente parcelle M. BESNARD

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de M. Pascal BESNARD sollicitant l'acquisition de la parcelle section BY 222 d'une superficie de 235 m² et la parcelle section BY 223 d'une superficie de 167m². Madame le Maire propose de vendre ces parcelles, puisque celles-ci n'ont pas d'intérêt pour la commune et qu'elles ne sont pas utilisée, et sachant que M. Pascal BESNARD l'entretien depuis des années. Le prix de vente serait de 1 € le m², les frais de bornage seraient à la charge de l'acquéreur et la vente serait régularisée par un acte administratif. Il y a également lieu de faire la désaffectation de cette parcelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte la désaffectation de la parcelle section BY 222, et la parcelle BY 223
- Accepte de vendre la parcelle section BY 222 d'une superficie de 235 m² et la parcelle BY 223 d'une superficie de 167 m², au prix de 1 € le m², à M. Pascal BESNARD,
- Prends note que les frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur, et que la vente sera régularisée par un acte administratif.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-10

Participation aux frais de fonctionnement 2024-2025

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal, que nous avons reçu une demande de la ville de Château-Gontier Sur Mayenne, sollicitant une participation aux frais de fonctionnement aux dépenses scolaires 2024-2025, pour un élève scolarisé en classe ULIS et un élève scolarisé en classe de CP à Château-Gontier sur Mayenne, et qui sont domiciliés à Saint-Denis-d'Anjou. La participation demandée s'élève 573 €, par élève celle-ci est calculée sur la base des coûts réels de fonctionnement de l'année 2024, auquel est appliqué un abattement de 10 %. Le montant de la participation sollicitée est 859.50 €, car l'élève scolarisé en CP, la participation est à hauteur de 50 % du fait de la garde partagée. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous n'avons pas de classe ULIS à Saint-Denis-d'Anjou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de verser à la ville de Château-Gontier Sur Mayenne, une participation aux dépenses scolaires 859.50 € pour les 2 élèves scolarisés à Château-Gontier sur Mayenne et domiciliés à Saint-Denis-d'Anjou,
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Délibération n° 2025/10/01-11

Marché ENT e-primo 2026-2030

Convention d'adhésion au groupement de commandes - Mayenne

Madame le Maire, informe le Conseil Municipal, que le marché public concernant le groupement de commande de l'Espace numérique de travail e-primo, l'ENT des écoles de l'académie de Nantes arrive à son terme. Madame le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au groupement de commandes – Mayenne, sachant que seul l'école maternelle utilise cet outil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le renouvellement du marché public concernant le groupement de commande de l'Espace numérique de travail e-primo, l'ENT des écoles de l'académie de Nantes,
- Charge Madame le Maire de signer la convention d'adhésion au groupement de commandes - Mayenne.

Cette délibération est adoptée à 14 voix = pour.

Questions diverses :

- **Présentation par la commission jeunesse** : Aménagement de l'ancien terrain de tennis, celui le plus abîmé. La commission jeunesse a prévu un aménagement intergénérationnel. Présentation des devis, l'objectif étant que cet espace soit opérationnel l'été prochain.
- **Visite pastorale** : rencontre avec les élus le 12 décembre à 11 h 30 à la mairie de Bierné les Villages.
- **Création d'une association « Les clos de Saint Denis d'Anjou »** : l'objectif de cette association est de réhabiliter et de valoriser les clos. Les clos appartiennent à la commune, une convention sera signée entre la commune et l'association
- **Transfert de crédit** : Réhabilitation du Cardon Blanc, BHM demande une avance sur les travaux, ce n'était pas prévu dans le budget, un virement de crédit a été fait pour régulariser cette demande soit :
Investissement dépenses : 2132/42 bâtiment privé = - 10 000 €, 238/42 avances et acomptes = + 10 000 €.
- **Mise à disposition de salle de la mairie** = les associations Chorale Grain de Phonie, le VOUS, Génération Mouvement utiliseront soit la salle du conseil, soit la salle des associations pour leur activité.
- **Personnel communal** : possibilité d'accueil une stagiaire en BPJEPS au sein de l'équipe « animation », à confirmer dans les prochains jours. Démission d'un agent technique, une demande a été faite auprès d'un ESAT pour une prestation d'entretien d'espaces
- **Labellisation PCC** = la commission régionale se réunit vers le 27 novembre, et ensuite le CA national entérine la labellisation le 16 décembre prochain.

Le secrétaire de séance,
M. Antoine CHEVREUX

Le Maire,
Mme Dominique de VALICOURT

